

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 16 novembre 2023

Direction des Actions Sociales – N°06.07.2023.101

Objet : Convention de financement entre la Ville de CLEON et le CCAS d'ELBEUF inhérente au financement du poste de Médiateur Santé au sein de l'Atelier Santé Ville (ASV) – Signature - Autorisation

Date de la convocation : 08 novembre 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 25

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, M. David BEAUCOUSIN, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mmes Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Infali DABO, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.
Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.
Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.
Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.
Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

ABSENTS :

Monsieur Ibrahim DEM.
Madame Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE: Madame Evelyne LERICHE

RAPPORTEUR : M. Jean-David HOUNKPATI

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le budget primitif 2023 voté en date du 23 mars 2023.
- La délibération n° DL2023.02.07-23007 du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'ELBEUF en date du 7 février 2023, approuvant les termes de la convention de financement du poste de Médiateur Santé.

Considérant :

- Le territoire d'intervention du Médiateur Santé.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Église – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention de financement entre la Ville de CLEON et le CCAS d'ELBEUF inhérente au financement du poste de Médiateur Santé au sein de l'Atelier Santé Ville (ASV) - Signature - Autorisation

Date de transmission de l'acte : 20/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2023

Numéro de l'acte : 06-07-2023-101 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20231116-06-07-2023-101-DE

Date de décision : 16/11/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

- Les termes de la convention de partenariat proposée entre la Ville de CLEON et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'ELBEUF.
- L'intérêt pour les cléonnais et plus particulièrement pour les habitants du Quartier « Art-Fleurs -Feugrais ».
- L'intérêt pour les professionnels de ces 3 entités.

Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de la Santé et de l'Inclusion rappelle que l'Atelier Santé Ville (ASV), dispositif issu et financé par le Contrat de Ville, est porté par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'ELBEUF pour le compte des villes d'ELBEUF, CLEON et SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF.

En vue de renforcer l'accès à la santé des habitants issus des Quartiers Politiques de la Ville (QPV), le CCAS d'ELBEUF a proposé le recrutement d'un Médiateur Santé.

Ce professionnel a pour missions notamment d'intervenir auprès des structures des quartiers ciblés pour :

- rencontrer la population (notion d'aller vers),
- faciliter l'accès aux droits et à la santé en proposant un accompagnement de proximité,
- les sensibiliser à différentes thématiques santé.

Le Médiateur Santé est recruté via le dispositif Adulte-Relais porté par l'Etat et interviendra sur le territoire Cléonnais à raison de 30 heures par mois soit 20 % de son temps de travail (poste à 35h). A ce titre une participation financière est sollicitée suivant les modalités précisées dans ladite convention.

Le Conseil Municipal, après délibération,
et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de la convention de financement entre la ville de CLEON et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'ELBEUF annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'année en cours et le seront sur ceux des exercices à venir.

Pour copie conforme,
Cléon, le 16 novembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 20/11/2023
Transmis en Préfecture le : 20/11/2023